

3 Le Val de Lorraine : les bassins de vie et leurs enjeux

3-1 Une organisation territoriale complexe

Les habitants du Val de Lorraine travaillent aussi bien dans la Communauté Urbaine du Grand Nancy ou dans l'agglomération messine que dans le Val de Lorraine même. L'analyse des déplacements domicile-travail met en évidence les secteurs plus attirés soit vers Metz soit vers Nancy sans pour autant permettre des distinctions significatives entre les composantes territoriales du Val de Lorraine.

En revanche, la nature et la localisation des services de proximité

déterminent fortement l'organisation de la vie quotidienne et induisent des habitudes et des liens sociaux qui façonnent concrètement les différents bassins de vie du Val de Lorraine.

Par ailleurs, la création récente de 6 communautés de communes à fiscalité propre participe également à la structuration du Pays. Ces regroupements de communes ont en effet instauré localement des solidarités financières et fiscales liées à des transferts de compé-

tences et à la création de nouveaux services qui tendent à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de vie locale.

Pour tenter d'identifier et de caractériser les bassins de vie du Val de Lorraine on étudiera donc successivement d'une part la nature et la répartition des services de proximité et d'autre part les formes actuelles de coopération intercommunales.

3-1.1 Les services aux particuliers

Ils se concentrent fort logiquement dans les deux pôles urbains du Val de Lorraine, à savoir le pôle «Pont-à-Mousson» et le pôle «Bassin de Pompey».

Selon l'inventaire communal de 1998, le Val de Lorraine est globa-

lement correctement desservi, les taux d'équipements y étant supérieurs aux taux nationaux ou régionaux dans la plupart des domaines.

On s'attachera, d'abord à décrire les services culturels, sportifs et éducatifs du Val de Lorraine, puis à

examiner les réponses données aux besoins des différentes catégories de population.

3-1.1-1 La dynamique associative du Val de Lorraine

Le développement des services à la population dépend des hommes et des femmes, bénévoles ou professionnels, qui dans un cadre associatif, communal ou intercommunal animé, organisent et encadrent les activités éducatives, culturelles et sportives.

Les associations tiennent, à ce titre, une place essentielle. Elles sont facteurs de cohésion sociale et instrument d'éducation à la citoyenneté.

En outre, elles constituent, par leurs initiatives, un véritable levier de développement local. Plus de 500 associations animent la vie sociale,

culturelle et sportive du Val de Lorraine.

Nombre d'entre elles sont rattachées aux fédérations d'éducation populaire (FOL, MJC, Foyers Ruraux, Familles Rurales) ou aux fédérations sportives. La participation des associations à la préparation du Projet de

Pays a été très forte puisque plus d'une centaine d'entre elles ont contribué aux travaux des commissions.

La richesse et la diversité des services et activités proposées par les associations et les communes ne vont pas sans une certaine disparité dans la qualité éducative ou les conditions d'accessibilité à ces activités, selon que l'on réside en milieu rural ou urbain ou encore selon le niveau de ressources des familles.

Par ailleurs, de nouvelles attentes ou de nouveaux besoins en matière de services à la population se font jour. Les associations et les opérateurs

publics de services se doivent d'y être attentifs.

Ainsi, par exemple, de plus en plus de familles souhaitent-elles que la dimension éducative et culturelle soit renforcée dans les activités d'accueil de l'enfance ou de la jeunesse.

Les jeunes (adolescents en particulier) demandent à pratiquer de nouvelles activités culturelles ou sportives (BMX, rollers, musiques actuelles) et attendent une plus grande souplesse dans l'accès aux activités et aux équipements existants.

Les jeunes retraités sont demandeurs de nouvelles formes de pratiques sportives basées sur la détente

et la remise en forme. Certains d'entre eux souhaitent s'impliquer dans la vie associative,...

Le développement de nouveaux services, nécessairement créateurs d'emplois, permet de prendre conscience du poids économique et social de ce secteur d'activités dans le Val de Lorraine.

Les besoins de la vie associative obligent cependant les responsables locaux à imaginer des formes adaptées de gestion du personnel (emplois partagés, portage administratif des emplois, formation des bénévoles, etc...).

3-1.1-2 Une offre de services à l'enfance qui tend à se décloisonner

L'action en faveur de " la petite enfance " est encore principalement organisée à l'échelon communal. Elle vise d'abord à répondre à une demande sociale forte de garde des jeunes enfants.

Sur ce point, on remarque de fortes disparités entre les communes rurales et urbaines. Ainsi, les lieux d'accueil collectifs sont peu nombreux et concentrés sur les grosses communes urbaines (Pont-à-Mousson et Blénod au nord, Champigneulle au sud).

Les places d'accueil étant peu nombreuses et prioritairement réservées aux habitants de ces communes, la majorité des familles du Val de Lorraine ne peut que faire appel aux assistantes maternelles agréées pour la garde des enfants.

Cette situation ne permet pas de répondre aux besoins de garde ponctuelle. La construction de nouvelles structures d'accueil dédiées à l'enfance étant exclue pour des raisons de coûts, la mise en place de haltes garderies itinérantes est aujourd'hui à l'étude.

Pour les enfants scolarisés, des initiatives se multiplient pour offrir un service de garde dans les temps périscolaires.

Les communes et les intercommunalités s'organisent pour cela avec les partenaires associatifs.

Les projets actuels, au-delà de la garde proprement dite, ont une ambition éducative.

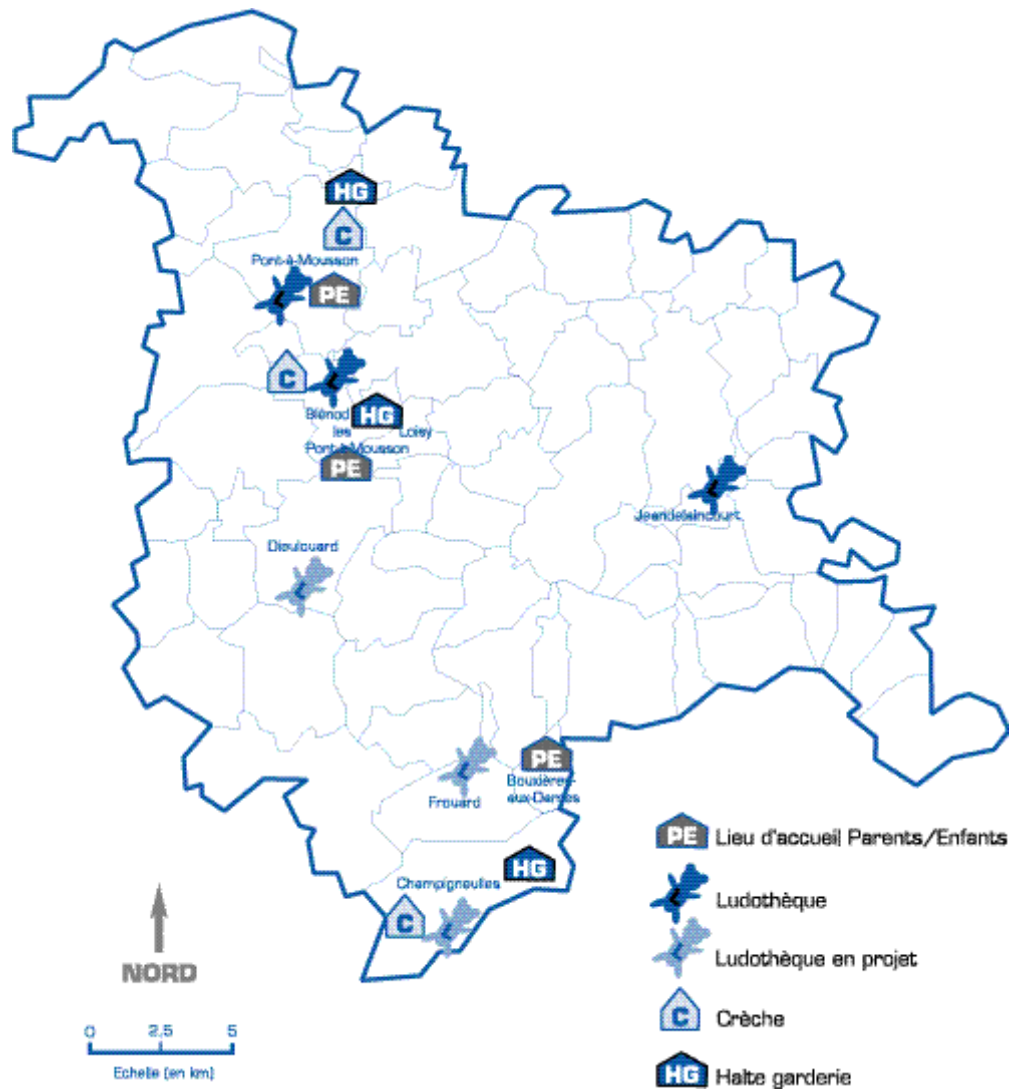
Dans le prolongement et l'extension de la mission de coordination périscolaire créée par l'A.D.V.M.M. dans le Bassin de Pompey, des par-

tenariats élargis (municipalités, écoles, familles, associations...) élaborent en effet des projets prenant en compte l'ensemble des besoins enfance / jeunesse, avec le souci d'offrir des réponses à la fois sociales et éducatives.

Dans ce domaine, il y a besoin d'un accompagnement pour mettre en cohérence les initiatives et garantir la qualité des prestations (formation des intervenants, élaboration de projets collectifs, centralisation des informations...).

Cet accompagnement s'entend aussi bien, dans l'élaboration des projets, longs et complexes, dans l'aide à apporter aux animateurs recrutés pour leurs mises en œuvre, que dans la mutualisation d'actions isolées trouvant des réponses à l'échelle du Pays.

Carte 7 : Aire de compétence de l'A.D.V.M.M. : services/enfances



3-1.1-3 La recherche d'une offre de services adaptée aux besoins actuels de la jeunesse

De nombreuses initiatives locales portées par des associations ou des communes existent en faveur de la jeunesse.

Cependant, ces actions mobilisant de nombreux acteurs (élus, associations, Education Nationale, fédérations d'éducation populaire) doivent trouver davantage de cohérence tant sur un plan communal, qu'intercommunal et être coordonnées avec des structures telles que les missions locales ou le C.I.P.D. du Bassin de Pont-à-Mousson.

De nouvelles initiatives (palette d'activités sportives sur le Bassin de Pompey, Contrat de Territoire pour l'action jeunesse du Grand Valmon...) contribuent à cette mise en cohérence.

Souvent, les services ou équipements existants répondent mal à certaines attentes de la jeunesse. Une partie des jeunes souhaite notamment pratiquer des activités sportives ou culturelles dans un cadre souple sans affiliation automatique à un club. Ils souhaitent avoir accès dans ce cadre à des équipements sportifs ou socio-culturels (terrains multi-activités, locaux de rencontres de jeunes). Ceci implique de réfléchir à de nouvelles formes d'organisation des services et des activités.

De nouvelles pratiques sportives ou culturelles apparaissent (roller, musiques actuelles, hip-hop, musique assistée par ordinateur). Le développement de ces pratiques émergentes se heurte à une insuffisance d'équipements adaptés (ex. : locaux

de répétition de groupes de musique) et de moyens d'accompagnement (formation, diffusion).

Le manque important de moyens humains qui existait dans l'animation jeunesse tend à se résorber grâce au dispositif emplois-jeunes, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ces nouveaux emplois confiés à des animateurs peu expérimentés exigent un accompagnement spécifique (formation, échange d'expérience, suivi individualisé) en raison des difficultés et de la complexité des fonctions de médiation sociale qu'il faut gérer.

Enfin, une part non négligeable des jeunes du Val de Lorraine vivent dans une situation de précarité et d'exclusion, caractérisée notamment par une absence de perspective d'emploi souvent liée à une faible qualification, des difficultés sociales, des problèmes de santé ou de dépendance toxicomaniaque. Ces situations peuvent induire des comportements d'incivilité.

Les Missions Locales du Bassin de Pompey et de Pont-à-Mousson ont pris en compte ces problématiques et développent des actions spécifiques visant l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes. L'amélioration des conditions d'accès aux services de logement, de transport, de santé, et de loisirs fait partie intégrante de cette démarche d'insertion des jeunes les plus en difficulté.

3-1.1-4 Des besoins croissants pour les personnes âgées

Le territoire du Val de Lorraine paraît globalement bien couvert en matière de services aux personnes âgées.

On recense en effet :

- trois services d'aide à domicile (A.D.M.R., ADAPA, A.D.P.M.).
- trois services de soins hospitaliers (hôpitaux de Pompey et de Pont-à-Mousson, centre de moyen et long séjour de Faulx).
- deux services de soins coordonnés infirmiers, l'un sur le Bassin de Pompey et l'autre sur le Bassin de Pont-à-Mousson (seule la Vallée de la Mauchère n'est pas couverte par ce service),
- quatre maisons de retraite et cinq foyers résidences.

Néanmoins, des progrès restent à faire. L'offre de services aux personnes âgées est insuffisamment connue des familles ou des retraités eux-mêmes.

En outre, on constate une absence de coordination entre les professionnels de l'action gérontologique alors que bien souvent plusieurs professionnels (médecins, aides à domicile, assistantes sociales) sont appelés à intervenir en faveur des mêmes personnes, chacun pour leurs propres compétences.

Avec l'allongement de la durée de la vie, les intervenants en gérontologie ont à gérer des situations familiales de plus en plus complexes notamment sur le plan psychologique.

Les structures d'hébergement ne sont pas toujours adaptées à

cette évolution. En outre, il manque encore de lits médicalisés dans les maisons de retraite en particulier à Pont-à-Mousson.

Par ailleurs, l'animation et la vie sociale en faveur des retraités est insuffisamment développée sur le territoire. Il manque notamment des activités sportives, culturelles ou encore des lieux d'échanges intergénérationnels prenant en compte les aspirations et les motivations actuelles des retraités.

Enfin, malgré leur amélioration, les transports collectifs du Val de Lorraine restent peu adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite ou handicapées, ce qui renforce leur sentiment d'isolement.

3-1.1-5 Des activités culturelles portées par les municipalités et les associations

Le fonctionnement de l'action culturelle sur le Val de Lorraine est encore principalement centré sur la commune, même si diverses initiatives ont été mises en œuvre au cours des dernières années à une échelle territoriale plus large (programmation jeune public sur le Val de Lorraine, mise en scène des espaces publics, festivals de musiques actuelles du Bassin de Pompey, festival du conte, ...).

Les acteurs de l'action culturelle du territoire (associations, collectivités locales, fédérations d'éducation populaire) expriment le besoin de travailler davantage en partenariat

et en intercommunalité, en vue de gagner en efficacité et en qualité dans les projets mis en œuvre.

C'est en particulier le cas pour le centre culturel P. Picasso et surtout le TGP (Théâtre Gérard Philippe) qui cherche, par exemple, à promouvoir une programmation artistique jeune public en direction des écoles et des collectivités du Bassin de Pompey.

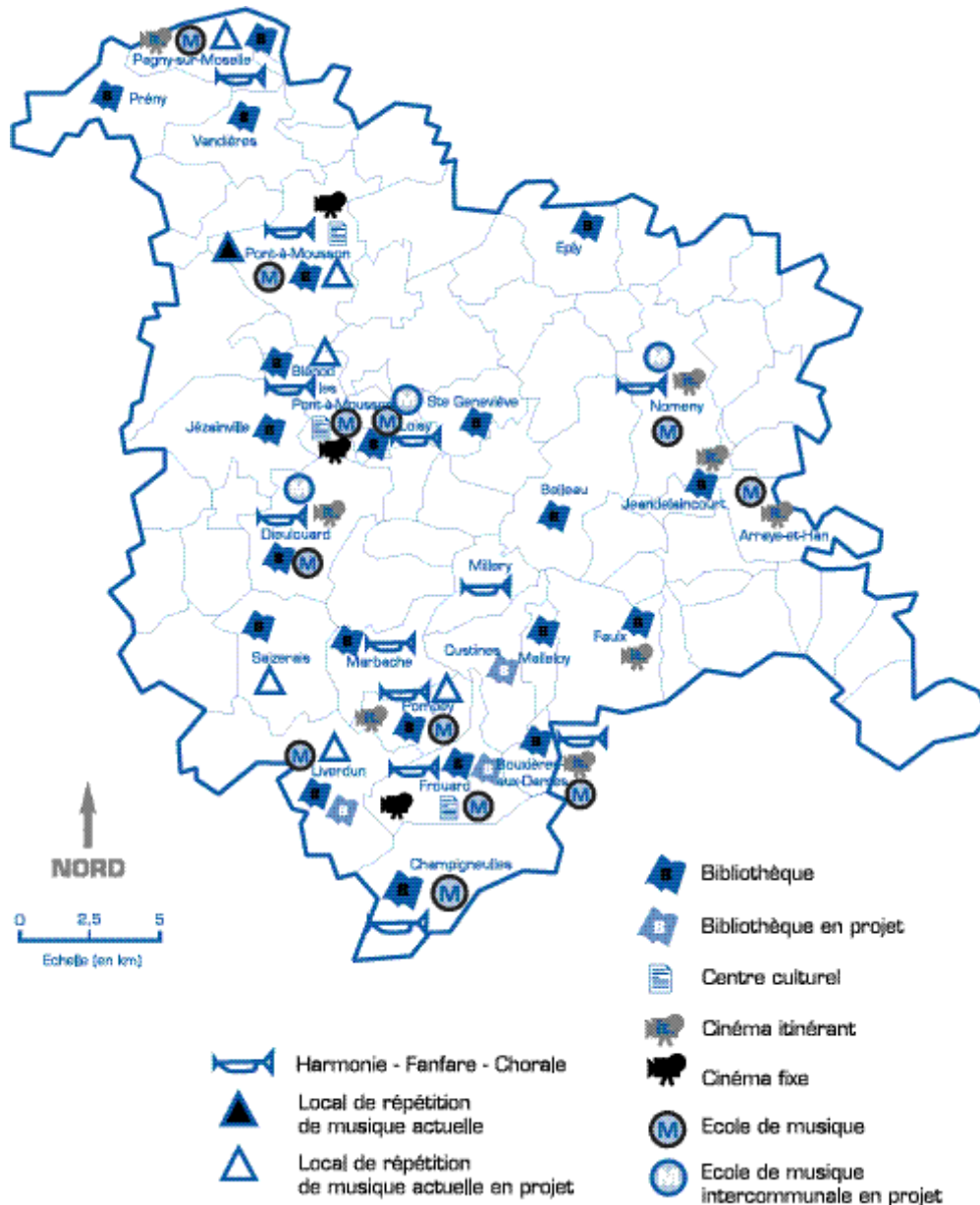
De même, «Scènes et Territoire», outil culturel au service des communes et associations rurales, trouverait un développement plus cohérent à l'échelle du Pays si son champ de compétence était élargi aux villes

intermédiaires telles que Dieulouard.

La communication sur les projets artistiques locaux n'est pas suffisante, notamment vis à vis de la concurrence de la vie culturelle nancéenne ou messine.

Les acteurs du développement culturel du Val de Lorraine, et en particulier les artistes ou les bénévoles des associations, souhaitent être accompagnés ou travailler en collaboration avec des artistes professionnels (Masterclass, résidence d'artistes).

Carte 8 :
Aire de compétence de l'A.D.V.M.M. : services/culture



Pour favoriser la création de passerelles entre les pratiques amateurs et professionnelles, les fonctions de médiation et d'ingénierie culturelles doivent être renforcées en s'appuyant sur les outils existants, le TGP et Scènes et Territoire en particulier.

Par ailleurs, le développement d'une action culturelle équilibrée visant à la fois le milieu rural et urbain, doit pouvoir s'appuyer sur des moyens matériels adaptés.

De nombreuses salles aux fonctions polyvalentes ne permettent pas aujourd'hui d'accueillir des spectacles dans de bonnes conditions. Certains équipements spécialisés comme le TGP ont vieilli et doivent être rénovés.

Enfin, la présence du centre culturel des Prémontrés, au cœur du territoire, constitue un atout indéniable. Il convient, néanmoins, de réfléchir aux conditions de valorisation de cet équipement sur un plan local, en envisageant des collaborations avec les différentes activités et initiatives qui y seront accueillies prochainement (Maison du livre, Institut européen du chant chorale,...).

Trois thèmes méritent des observations particulières :

• **Lecture publique**

Le Bassin de Pont-à-Mousson est actuellement mieux équipé que celui de Pompey, grâce à la Médiathèque de Pont-à-Mousson qui rayonne sur une trentaine de communes. Il existe en outre, des bibliothèques dans les villages (Loisy,

Sainte Geneviève, Prény, Jezainville, Vandières) et les bourgs-centres de Pagny sur Moselle et Dieulouard.

Le Bassin de Pompey devrait combler son retard d'équipement, avec trois projets de création de médiathèques (Liverdun, Custines et Frouard). Une concertation entre ces différents projets permettrait d'envisager des complémentarités entre les fonds d'ouvrages de chaque médiathèque.

De façon générale, les responsables des bibliothèques veulent travailler davantage en réseau, pour améliorer le système d'approvisionnement en ouvrages des petites bibliothèques, pour développer la formation des bénévoles et professionnels, pour participer à la mise en œuvre de projets culturels de Pays (exemple : festival du conte).

• **Cinéma**

Avec trois cinémas permanents (Blénod, Pont-à-Mousson, Frouard) et une dizaine de points itinérants en milieu rural, le Val de Lorraine est bien desservi.

Néanmoins, un effort pourrait être fait sur l'animation de ces lieux de projection, afin de proposer une offre cinématographique différente de celle des multiplexes de Nancy et Metz, notamment en développant des passerelles avec le milieu scolaire de type «collège au cinéma».

• Musique

Une étude diagnostic sur le développement des pratiques musicales dans le Val de Lorraine, réalisée par l'ADDAM 54, a fait ressortir :

- Une forte disparité dans l'enseignement musical entre le rural et l'urbain (nombre d'instruments enseignés, projets pédagogiques des écoles de musique, niveau de formation des professeurs),

- Un morcellement de l'activité d'enseignement : 107 professeurs pour les 12 écoles de musique, avec une moyenne de seulement 7 heures de cours par semaine, par enseignant.

- Un cloisonnement entre les écoles de musique et les disciplines pratiquées, allant de pair avec un manque d'implication dans l'environnement social et culturel du territoire,

- Un déficit d'équipements adaptés à la pratique des musiques actuelles ainsi qu'un manque d'outil de promotion, de formation et de diffusion des musiques actuelles.

Dans ce domaine, les axes de progrès sont clairement identifiés, fondés sur la mise en synergie des acteurs et l'organisation d'une solidarité ville-campagne.

3-1.1-6 Des pratiques sportives fortement développées, héritage d'une histoire industrielle

Le territoire du Val de Lorraine possède 200 clubs sportifs en fonctionnement. Cette situation est en partie héritée d'une tradition de soutien massif des industries sidérurgiques aux clubs sportifs.

Cette période étant révolue, les communes doivent prendre le relais et, dans certains cas, comme à Dieulouard et Blénod-lès-Pont-à-Mousson, rénover des équipements anciens.

Le niveau d'équipement sportif est globalement correct. Il est cependant très variable selon les communes, notamment entre les communes rurales et urbaines.

On note tout de même un déficit d'équipements couverts, en particulier sur les communes de Champigneulle, Blénod les Pont-à-Mousson, Pont-à-Mousson.

Hormis les piscines de Pont-à-Mousson, de Champigneulle, et de Pompey, et le stade de l'OFFP et du Malnois de Champigneulle, il n'existe pas, sur le Val de Lorraine, d'équipements de dimension intercommunale ou d'équipements sportifs spécialisés

permettant une pratique sportive de haut niveau.

La présence de nombreux clubs offrant une large palette d'activités est un élément déterminant pour le développement du sport de masse (notamment pour l'initiation dès le plus jeune âge).

Cependant certaines disciplines sportives pourraient davantage se développer et progresser en niveau de compétition si des partenariats interclubs étaient envisagés, à l'image des ententes intercommunales, Frouard, Pompey, Nomeny, Dieulouard pour le judo ou Pagny, Pont-à-Mousson, Blénod, Dieulouard pour le handball.

De même, l'organisation de manifestations sportives comme la Classic du Val de Lorraine (Enduro Moto), devrait permettre de donner un nouvel essor à certaines disciplines sportives, tout en induisant des retombées sur un plan touristique.

De nouvelles attentes de la population se font jour notamment en terme de sport loisirs, sport détente ou sport nature.

Ces nouvelles pratiques nécessitent une réflexion au sein des clubs sportifs et dans les communes notamment au niveau de l'ouverture des équipements et de l'évolution des pratiques.

Les activités sportives constituent un moyen privilégié d'insertion et d'éducation à la citoyenneté pour les jeunes, jusqu'à présent insuffisamment exploité par les clubs et les communes.

Des collaborations entre services jeunesse et clubs sportifs devraient être renforcées.

Enfin, les clubs sportifs ressentent le besoin de se professionnaliser. Mais, les besoins correspondant souvent à des emplois en temps partiel posent des difficultés de recrutement.

3-1.1-7 Des transports collectifs plus nombreux mais insuffisamment articulés

Les transports collectifs du Val de Lorraine se sont fortement améliorés avec la création de deux réseaux de transport urbain, organisés respectivement sur le territoire du District du Bassin de Pont-à-Mousson (le Bus) et plus récemment sur celui de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (le SIT).

Ce dernier réseau est bien sûr articulé avec le système de transports en commun de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et le transport SNCF.

Le Val de Lorraine, de part sa configuration linéaire, a la chance d'être remarquablement irrigué par le chemin de fer.

Or, le service voyageurs offert par la SNCF ne tire pas pleinement partie de cette situation et reste, de ce fait, très insuffisant.

Le Métrolor dessert, bien sûr, les villes de Pagny et Pont-à-Mousson, qui bénéficient, de ce fait, de bonnes liaisons vers Nancy ou Metz.

En revanche, les dessertes omnibus sont tout à fait insuffisantes et ne permettent pas d'assurer de bonnes liaisons entre les 10 gares existant dans le Val de Lorraine.

Les liaisons entre les Bassins de Pompey et Pont-à-Mousson sont particulièrement déficientes, ce qui fait obstacle au développement de synergies concrètes et quotidiennes entre le nord et le sud du Val de Lorraine.

Enfin, en dehors des «Périmètres de Transport Urbain», on constate souvent une absence totale de transport collectif.

3-1.2 L'organisation de la coopération intercommunale dans le Val de Lorraine (cf. carte 6)

Au cours des années 1990, la coopération intercommunale s'est progressivement structurée, suscitée et soutenue par la dynamique de développement local générée par l'A.D.V.M.M.

La loi ATR de 1992 ayant par ailleurs défini de nouvelles formes de coopérations, assorties de fortes incitations financières, la plupart des communes du Val de Lorraine ont aujourd'hui adhéré à un groupement de communes à fiscalité propre.

Seules onze communes comptant 7 789 habitants (9 % de la population du Val de Lorraine) n'appartiennent pas encore à une structure intercommunale à fiscalité propre.

Sept d'entre elles sont situées dans le secteur de la Seille et les quatre autres sont regroupées dans le nord du Bassin de Pont-à-Mousson (cf. : carte 6).

Les six groupements à fiscalité propre sont très hétérogènes tant par leur taille que par leur niveau d'intégration.

Deux Communautés de Communes rurales ont moins de 2 000 habitants. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, au contraire, avec 38 214 habitants regroupe 44 % de la population du Val de Lorraine.

L'organisation actuelle de la coopération intercommunale n'est bien sûr pas figée. Elle est la résultante, d'une part des proximités objectives d'intérêt

et d'identité entre communes et d'autre part, des volontés respectives des élus en place.

Les recompositions qui ne manqueront pas d'intervenir à court ou moyen terme dans l'organisation de la coopération intercommunale, devraient tendre :

- à repenser les regroupements trop petits, manquant de moyens propres,
- à intégrer toutes les communes dans des regroupements à fiscalité propre,
- à simplifier la carte de la coopération intercommunale.

Il est intéressant, à cet égard, d'étudier comment la vie quotidienne des habitants du Val de Lorraine tend à créer des bassins de vie plus ou moins nettement différenciés.

Carte 9 :
limite d'influence



3-1.3 Deux grands bassins aux limites de moins en moins marquées (cf. carte 9)

La réalisation de l'autoroute A31 a radicalement modifié les conditions de circulation et de mobilité des habitants du Val de Lorraine.

La fonction «résidence-dortoir» s'est progressivement développée, notamment en secteur rural, pour des personnes travaillant à Nancy ou Metz.

Réciproquement, une partie non négligeable des salariés des entreprises du Val de Lorraine implantées au cours des dix ou quinze dernières années n'habitent pas dans le Val de Lorraine.

Aujourd'hui, les habitants du Val de Lorraine font leurs achats dans une zone géographique parfois très large, incluant les agglomérations voisines de Metz et Nancy.

Dans la pratique, le Val de Lorraine possède deux pôles d'attraction principaux, d'une part la ville de Pont-à-Mousson et d'autre part, le centre aggloméré du Bassin de Pompey constitué des villes de Pompey, Frouard et Champigneulle.

Le pôle «Pompey» est plus diffus que le pôle «Pont-à-Mousson», mais chacun d'eux dispose d'un niveau d'équipement équivalent.

Si la ville de Pont-à-Mousson est sans doute mieux équipée sur le plan de la culture et de la formation, le Bassin de Pompey possède une attractivité commerciale plus grande avec le centre commercial de Saule Gaillard.

Par ailleurs, les pôles d'attraction secondaires tels que Dieulouard, Pagny-sur-Moselle ou Nomeny, ont perdu de leur rayonnement, alors que l'influence de Nancy et de Metz grandissait.

Au total, si les habitants du Val de Lorraine reconnaissent assez volontiers que le Pays est constitué de 2 bassins distincts (Pont-à-Mousson et Pompey), ils ne s'accordent pas aisément sur leurs délimitations respectives. Entre la partie Nord du Val de Lorraine organisée autour de la ville de Pont-à-Mousson et la partie Sud du Val de Lorraine plus attirée par le pôle urbain du Bassin de Pompey, il faut nous contenter d'une limite approximative que l'on situe grosso modo au niveau de Belleville.

Par ailleurs, il faut prendre en considération l'identité de deux sous-ensembles particuliers que l'on peut cette fois délimiter à la commune près :

- Le secteur de la Seille regroupe 24 communes, celles de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, du SIVOM de Natagne et Mauchère et Abaucourt. (Voir tableaux pages 6/7)
- Le secteur d'Esch et Moselle correspond aux 7 communes de la Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch.

Dans ce qui suit et par convention, le Bassin de Pompey désignera l'ensemble des dix communes de la communauté de Communes du Bassin de Pompey. Le Bassin de Pont-à-Mousson désignera l'ensemble des dix communes du district de Pont-à-Mousson plus les sept communes du Grand Valmon, les quatre communes du Froidmont et les quatre communes non regroupées du secteur de Pagny.

3-2 Les enjeux propres des territoires qui composent le Val de Lorraine

3-2.1 Le Bassin de Pompey

3-2.1-1 Le renouveau économique

La fermeture des Aciéries de Pompey a conduit l'Etat à prendre l'initiative d'une politique de reconversion économique fondée sur la création d'un parc d'activités sur le site même des anciennes installations sidérurgiques.

Un effort financier important a été consenti pour le traitement des friches, l'aménagement des plates-formes industrielles et la construction des voies d'accès. Au cours des années 1990, les communes, avec le soutien technique de l'A.D.V.M.M., ont progressivement pris le relais de cette démarche pour bâtir un projet de développement et de restructuration de l'ensemble des villes et villages du Bassin. Une procédure PACT Urbain a été mise en œuvre, portée

par un Syndicat intercommunal qui s'est ensuite transformé, en 1995, en une Communauté de Communes.

La reconquête industrielle du fond de vallée est aujourd'hui largement engagée. Le Parc d'activités de Nancy-Pompey, dédié aux activités industrielles et logistiques, est aujourd'hui commercialisé sur plus de la moitié de sa superficie. Ces nouvelles implantations apportent une importante diversification du tissu industriel dans des secteurs à haut niveau technologique. Elles induisent une demande de sous-traitance et favorisent le développement du secteur tertiaire.

La création du centre commercial de Saule Gaillard a également donné une impulsion économique au bassin,

sans pour autant mettre en péril le commerce de proximité. Celui-ci s'est, au contraire, développé et devrait profiter, au cours des prochaines années, de la réalisation de projets urbains dans les principales villes du Bassin.

Par ailleurs, et en relation avec les projets urbains, les élus du Bassin de Pompey souhaitent mettre en valeur leur patrimoine bâti et naturel, actuellement délaissé. Ils entendent ainsi requalifier l'image du bassin et, pour certains, favoriser le développement d'activités touristiques, dans le cadre d'une stratégie définie à l'échelle du Pays (tourisme fluvial, tourisme industriel, tourisme culturel).

	Evolution de la population 1982-1990	Evolution de la population 1990-1999	Population 1999
--	--	--	--------------------

Bouxières-aux-Dames	-8,80%	-6,10%	4 158
Champigneulle	-4,70%	-4,90%	7 223
Custines	-1,00%	6,30%	3 022
Faulx	6,70%	3,10%	1 177
Frouard	-4,10%	-3,80%	7040
Liverdun	-0,70%	5,3%	6428
Malleloy	2,30%	8,10%	889
Marbache	2,30%	-5,00%	1 740
Pompey	-9,50%	1,70%	5 282
Saizerais	8,70%	1,10%	1 255
Bassin de Pompey	-2,80%	-17,70%	38 214

3-2.1-2 Une baisse de la population urbaine

En dépit de ce contexte économique bien orienté, la population du Bassin de Pompey continue à décroître (- 2,9 % de 1982 à 1990 et - 1,7 % de 1990 à 1999).

En réalité, le déclin démographique touche essentiellement les villes du fond de vallée.

Il s'explique notamment par l'effet mécanique du vieillissement de lotissements anciens et par la difficulté qu'ont, aujourd'hui, ces communes à proposer du foncier constructible et facilement viabilisable.

En outre, la prise en compte des risques de mouvements de terrains restreint encore les zones constructibles dans les nouveaux Plans d'Occupation des Sols.

La construction de nouveaux logements doit aujourd'hui se faire dans des zones déjà urbanisées où la maîtrise foncière demande souvent des montages administratifs et financiers complexes. Seuls les secteurs ruraux disposent encore, malgré l'existence d'anciennes mines (comme à Saizerais), de foncier de bonne qualité.

3-2.1-3 Une situation sociale difficile dans certains quartiers

Au vu des chiffres sur le chômage ou des bénéficiaires du RMI, la situation sociale dans le Bassin de Pompey pourrait être considérée comme meilleure que dans l'ensemble du Département.

En effet, le nombre de bénéficiaires rapportés à la population, est de 19,5 ‰ sur le Bassin, alors qu'il dépasse 24 ‰ pour l'ensemble du département. En réalité, on constate que quatre villes du fond de vallée (Champigneulles, Frouard, Pompey, Liverdun) concentrent 80 % des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RMI du Bassin, alors qu'elles ne représentent que 68 % des habitants.

Par ailleurs, cette population précarisée ne se répartit pas de façon homogène dans ces quatre villes, mais se concentre, au contraire, dans des secteurs bien identifiés, tels que le quartier HLM des Mouettes à Champigneulles ou le quartier du Rond Chêne à Liverdun. Ces quartiers nécessitent, de toute évidence, la mise en œuvre d'un traitement social et urbain adapté.

Dans le contexte actuel de régression démographique et de concentration des populations précarisées dans certains secteurs, les municipalités ont cherché à adapter et à réorganiser leurs équipements.

En matière socio-éducative, grâce notamment au dispositif " Nouveaux services - Emplois-jeunes ", les communes ont renforcé leurs moyens en personnel d'animation (jeunesse, enfance, culture) et ont créé des postes de médiateurs et d'anima-

teurs. Des équipements nouveaux, de type médiathèque ou ludothèque, sont en projet.

En matière sociale, les élus ont tenté d'améliorer la qualité des services offerts dans leur commune par la création de nouveaux outils (épicerie sociale, bureau emploi, ...) ou l'embauche de professionnels (assistantes sociales ou conseillères en économie sociale).

Il manque cependant une articulation entre les nombreux services existant dans l'ensemble du bassin.

Le Bassin de Pompey paraît, aujourd'hui, avoir réussi sa reconversion économique au point d'avoir inversé son image auprès des investisseurs. Toutefois, les problèmes sociaux ne sont pas résorbés pour autant. Ils nécessitent une démarche rigoureuse de traitement social et urbain des quartiers les plus difficiles.

Le dynamisme actuel, créé par le renouveau du tissu industriel, ne doit pas masquer l'existence d'un handicap structurel lié à la rareté du foncier disponible, une fois que seront épuisées les réserves non encore commercialisées du Parc d'activités.

Limité dans ses possibilités d'extension spatiale, tant pour l'habitat que pour les activités, le Bassin de Pompey est donc contraint d'opter, à terme, pour un développement qualitatif en cohérence avec les choix initiaux d'aménagement du fond de vallée et des axes majeurs.

Il convient, dès lors :

- de concevoir un schéma d'urbanisme pour l'ensemble des villes du bassin visant à densifier, qualifier ou requalifier certains quartiers,
- de réduire au maximum les formes de précarité sociale et professionnelle,
- de choisir un mode de développement économique fondé sur l'innovation technologique et la diversification du tissu des PME.

Enfin, cette orientation vers un aménagement et un développement de type qualitatif conduit naturellement à mettre l'accent sur la valorisation des ressources touristiques aujourd'hui inexploitées.

Deux axes seraient notamment à privilégier :

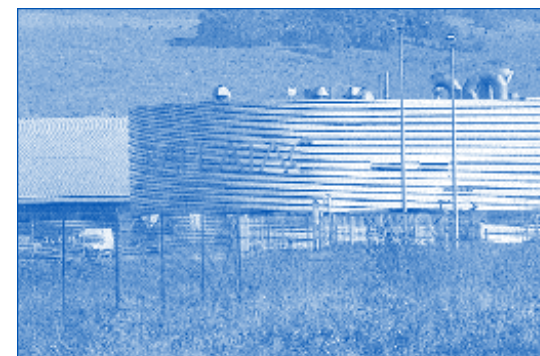
- le développement du tourisme fluvial dans la vallée de la Meurthe et dans la vallée de la Moselle (sur la rivière ou le canal à grand gabarit vers Toul en amont et Pont-à-Mousson en aval). Des haltes fluviales sont à créer ou rénover, notamment à Champigneulles en cœur de ville.

- la valorisation touristique du site de Liverdun qui au début du siècle était un lieu de villégiature très prisé des Nancéiens.

La qualité du site naturel, la richesse du patrimoine architectural et le passé prestigieux de cette ville sont des atouts pour devenir une ville-étape recherchée à la porte du Parc Naturel de Lorraine et à quelques kilomètres seulement de Nancy.



Clarion - Bassin de Pompey



Raflatac - Bassin de Pompey

Les traces de l'histoire sont omniprésentes dans le Bassin de Pont-à-Mousson, marquant aussi bien le tissu urbain que les zones rurales.

Ce patrimoine, riche et diversifié, constitue un incontestable atout pour le développement du Bassin, même s'il génère parfois certaines contraintes.

3-2.2 Le Bassin de Pont-à-Mousson

3-2.2-1 Un patrimoine naturel, architectural et historique remarquable

A Pont-à-Mousson même, ce patrimoine est présent en abondance sur chacune des rives de la Moselle. Sur la rive gauche, la Place Duroc avec son ensemble de maisons «Renaissance» constitue le centre de la vieille ville, comportant outre l'église Saint Laurent, de nombreux édifices remarquables. La rive droite est, quant à elle, marquée par l'imposant ensemble de bâtiments de l'Abbaye des Prémontrés ainsi que par l'église Saint Martin.

La valorisation de ce patrimoine dans le cadre de l'animation locale ou à des fins touristiques, peut être largement développée.

Dans cet esprit, la municipalité a récemment rénové complètement le musée de la ville pour en faire un lieu consacré à l'histoire du papier et achever ainsi la réalisation d'un ensemble d'équipements publics de grande qualité, consacrés à la culture et à la formation.

Par ailleurs, la Région Lorraine ayant décidé d'engager des financements importants dans la rénovation et l'animation de l'Abbaye des Prémontrés, ce lieu prestigieux devrait rapidement trouver un nouvel essor.

D'ores et déjà, des expositions temporaires ou des manifestations culturelles, y sont programmées. Un important projet d'équipement hôtelier est engagé.

Afin de faire vivre le patrimoine de la ville et le valoriser pleinement, il semble possible d'accroître encore les activités culturelles pour réaliser une programmation d'événements sur l'ensemble de l'année, à l'intention non seulement de la population du Val de Lorraine, mais aussi d'un public régional plus large.

On notera encore que le patrimoine historique de Pont-à-Mousson se marie très harmonieusement avec le magnifique plan d'eau que forme la Moselle au cœur de la ville. La municipalité, soucieuse d'ouvrir la ville sur la Moselle et d'attirer une clientèle particulière de touristes, a décidé de créer un port de plaisance.

Cette forte présence de l'histoire dans la trame urbaine de Pont-à-Mousson a aussi ses revers, notamment une très forte dégradation de l'habitat dans la vieille ville et de grosses difficultés de circulation pour entrer ou sortir de la ville, irriguée essentiellement par la RN 57.

Il est, par conséquent, essentiel d'inscrire la valorisation du patrimoine architectural et historique de Pont-à-Mousson, dans un projet de ville ambitieux visant à faciliter la circulation, à réhabiliter l'habitat en vieille ville et dans les quartiers HLM, et à lutter

contre la précarité sociale et professionnelle qui touche une importante fraction de la population.

Ce projet de ville doit évidemment être conçu dans une cohérence globale d'agglomération, articulé notamment avec les efforts importants de restructuration et de requalification urbaine et sociale engagés à Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

Les environs de Pont-à-Mousson disposent également de richesses patrimoniales abondantes qui doivent, bien sûr, être valorisées en cohérence avec celles de la ville.

Il s'agit, par exemple, des sites de Mousson, du Château de Prény, ou de l'Abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois.

Il s'agit encore de lieux de mémoire liés à la Première Guerre Mondiale (Bois le Prêtre, cimetière du Pétant, site du Père Hilarion, ...).

Il s'agit, enfin, d'espaces naturels de grande qualité comme, par exemple, la Moselle encore sauvage en aval de Pont-à-Mousson, la vallée du Trey ou les pelouses calcaires voisines.

Ces ressources doivent, bien sûr, être protégées au maximum contre les dégradations environnementales liées à la réalisation des infrastructures en projet.

3-2.2-2 Un tissu économique comprenant des unités industrielles de grande taille qui pèsent sur l'évolution de l'emploi

Les processus de réduction ou de restructuration de l'activité industrielle en cours dans les grandes unités du Bassin de Pont-à-Mousson entraînent une diminution continue de l'emploi salarié.

On notera toutefois que la baisse des effectifs dans ces grandes entre-

prises se fait sans licenciement. Le renouvellement du tissu industriel par de nouvelles implantations est actuellement insuffisant pour compenser cette réduction de l'activité dans le bassin.

Il faut, toutefois, signaler les perspectives ouvertes par l'aménagement

de la zone d'activités d'Atton, qui devrait prochainement accueillir une importante entreprise de logistique (Groupe BERTELSMANN).

3-2.2-3 Des atouts économiques nouveaux, liés à la création de grandes infrastructures de transport

La création de la ligne TGV et de la gare lorraine d'interconnexion s'accompagnera de la réalisation de nouveaux équipements routiers. En complément de l'aéroport, l'ensemble de ces infrastructures de communication place le secteur «Pont-à-Mousson-Vandières-Aéroport» au centre d'un carrefour régional d'échanges.

Déjà, le succès rencontré par l'aménagement de la zone d'Atton et les nombreuses demandes foncières dans le secteur de Lesménils témoignent de l'attractivité de cet espace économique.

L'ensemble du Bassin de Pont-à-Mousson est concerné par ce contexte nouveau qui appelle impérativement la mise en œuvre d'une vaste stratégie concertée de développement économique.

Les enjeux sont en effet d'importance, tant pour le Bassin de Pont-à-Mousson que pour la Région Lorraine, si l'on sait organiser une réelle synergie entre le développement de nouvelles activités et le pôle urbain de Pont-à-Mousson qui

concentre déjà de très nombreux services tant économiques que culturels ou touristiques.

Deux conditions préalables sont, pour cela, requises :

- Le développement d'une coopération intercommunale, actuellement peu développée, trop ponctuelle et trop morcelée, sur des bases plus larges et plus ambitieuses,
- L'instauration de relations de travail et de coordination entre les responsables publics, situés de part et d'autre de la limite départementale, afin notamment de concevoir et mettre en œuvre un projet d'aménagement à long terme de ce pôle d'échanges, à cheval sur deux départements.

Le Bassin de Pont-à-Mousson se trouve sans doute à l'aube d'une période de renouveau économique qui devrait permettre la mise en œuvre d'une politique ambitieuse notamment dans les domaines de la rénovation urbaine, du tourisme ou des services à la population.

Les conditions paraissent favorables au développement de nouvelles formes de solidarité au sein même du bassin, notamment entre communes rurales et urbaines. Le différentiel de croissance économique entre les bassins de Pompey et Pont-à-Mousson devrait se réduire et faciliter la coopération à l'échelle de l'ensemble du Val de Lorraine.



Maison du Père Hilarion - Bassin de Pont-à-Mousson



Ancien corps de garde du château de Prény

Le secteur de la Seille forme un ensemble géographique aux limites bien définies. Au Nord et à l'Est, la Seille, ancienne frontière avec l'Allemagne de 1870 à 1918, est devenue aujourd'hui limite départementale entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle. A l'Ouest, le chapelet des buttes témoins marque la limite avec la vallée de la Moselle entaillée par la vallée de la Natagne et la plaine d'Atton. Au Sud, les hauteurs du Grand Couronné ferme l'horizon en direction du Bassin de Pompey et de Nancy.

3-2.3 Le secteur de la Seille

3-2.3-1 A l'écart des grandes infrastructures de transport

Le secteur de la Seille, à l'écart des infrastructures routières et ferroviaires, se trouve relativement enclavé et, de ce fait, jouit d'un environnement de qualité présentant trois grandes entités paysagères aux problématiques agricoles et environnementales distinctes :

- les côtes présentant une qualité paysagère exceptionnelle caractérisée par une couronne boisée ou des pelouses calcaires sur les sommets, des vergers pâturés à mi-hauteur, des cultures ou des prairies le long des cours d'eau,

- les rives de la Seille. La vallée, peu marquée, est lisible dans le paysage par la prédominance des surfaces en herbe et la présence de végétations spécifiques telles que le saule têtard.

- la plaine céréalière consacrée au colza et au blé, est rythmée par les alignements d'arbres le long des voies de circulation.

Nomeny, chef lieu de canton, est le bourg-centre du Bassin. Il réunit les principaux services de proximité marchands et non marchands (poste,

banque, médecin, collège,...). Seules quatre autres communes du bassin possèdent des commerces (Brin-sur-Seille, Leyr, Jeandelaincourt et Moivrons).

Le secteur de la Seille est une zone principalement résidentielle, en forte croissance démographique, soumise à l'attraction de quatre pôles urbains distincts : ceux voisins des bassins de Pompey et Pont-à-Mousson, mais également ceux de Nancy et Metz.

3-2.3-2 Un secteur résidentiel jouant la carte de la qualité

Les communes du secteur de la Seille sont regroupées en deux intercommunalités : la Communauté de Communes de Seille et Mauchère et le SIVOM de Natagne et Mauchère. Les projets locaux se développent plus particulièrement dans trois domaines :

- **les services et la vie associative.**

La qualité de vie dans ce bassin rural passe par le développement de services de proximité concernant, notamment la garde d'enfants, les activités périscolaires, sportives et culturelles. Le dynamisme de la vie associative se manifeste également par l'organisation de manifestations festives.

Parmi les plus significatives, on peut relever Scènes en Seille, la fête de la nature à Jeandelaincourt et Jazz à Arraye-et-Han.

Par ailleurs, une équipe de services intercommunaux, créée par l'EPCI de Seille et Mauchère, permet d'accueillir chaque année, une dizaine de personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelle,

- **les activités économiques.**

Elles sont relativement peu importantes au regard du nombre d'habitants. Le nombre de salariés du secteur privé représente moins de 3% de l'emploi salarié du Val de Lorraine, mais tend à croître rapidement avec le développement des

entreprises du bâtiment.

L'activité la plus importante se situe dans le domaine agricole avec un total d'environ 160 agriculteurs. Certains se sont diversifiés en créant des gîtes (Arraye-et-Han, ...) de fermes-auberges (Éply, ...) et des centres équestres (Belleau).

Une partie des agriculteurs du secteur s'est, par ailleurs, regroupée au sein du GPAS (Groupement des Producteurs Agricoles de la Seille) et cherche à mettre en place un «label qualité Seille» afin de valoriser au mieux leurs productions auprès d'une clientèle urbaine de plus en plus attentive à l'origine de son alimentation.

- **le tourisme.**

En matière de tourisme, la notoriété de ce secteur doit s'appuyer sur deux points forts que sont la vallée de la Natagne et la vallée de la Seille.

La valorisation de ce patrimoine naturel est en partie réalisée grâce à la création de sentiers de randonnée et de sentiers de découverte (boucle de la Seille à Han).

Il est souhaitable d'établir des liaisons avec les territoires voisins (liaison Natagne - Mauchère) et surtout de réhabiliter l'ancienne voie ferrée Custines - Nomeny afin de créer un itinéraire pédestre et cycliste structurant, accessible à tous, aux portes de Nancy.

Sur cet «axe majeur» pourront se rattacher d'autres projets plus ponctuels de valorisation de sites. Le secteur de la Seille peut également valoriser un patrimoine architectural rural diffus (projet de

Maisons Fortes en Seille), jouer la carte du tourisme de mémoire (Grand Couronné et site de Mailly-sur-Seille), ou celle du tourisme technique (ancienne tuilerie de Jeandelaincourt).

La capacité d'accueil est actuellement d'une soixantaine de lits sur le territoire, sans compter l'hôtel de Nomeny. C'est encore peu par rapport au potentiel du Bassin.

Le secteur de la Seille tend à devenir un lieu de résidence très recherché et la pression foncière devrait continuer à croître dans les années à venir.

Dans ce contexte, l'enjeu du bassin est de pouvoir maîtriser cette urbanisation résidentielle et de la contenir dans des limites compatibles avec une préservation de la qualité des paysages, du cadre de vie et de l'environnement. Un effort particulier devra être fait dans le domaine des services pour intégrer les nouveaux habitants.



La Seille